

Suite à l'élection du 15 mars dernier, une majorité municipale partiellement renouvelée a été désignée avec une ligne politique qui n'est pas celle que nous défendons. Les quatre élus de La Côte Saint André Pour Tous auront pourtant la volonté de constituer une opposition constructive et d'être force de proposition pour que l'intérêt général de tous les cotois soit pris en compte lors des projets et actions votés par le conseil municipal.

Pour que nous puissions exercer notre rôle d'élu, nous vous demandons M. Le maire de mettre en place un fonctionnement qui garantisse une égalité d'information pour l'ensemble des membres du conseil :

- transmission de toutes les invitations auxquelles des élus sont conviés,
- communication des dates de conseil municipal dès qu'elles sont fixées,
- présentation et travail dans les commissions réunies au moins une semaine avant les conseils municipaux, de tous les projets et d'autant plus les projets structurants pour la commune.

En effet, lors de votre précédente mandature en tant que Maire, nous avons régulièrement constaté des dysfonctionnements en ce sens et n'avons pas toujours été entendus dans nos remarques. A plusieurs reprises, nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli lors des conseils municipaux avec des délibérations à voter qui faisaient référence à des travaux déjà réalisés ou des décisions déjà mises en œuvre. Cela peut arriver de manière occasionnelle, pour des questions urgentes, pas au-delà. De même, certains projets structurants n'ont pas été discutés et travaillés en amont dans les commissions municipales, dont c'est pourtant le rôle. Quant aux convocations aux réunions municipales, une information à tous les conseillers, dans les mêmes délais, serait gage d'une démocratie qui fonctionne, permettrait à tous de travailler les points à l'ordre du jour dans de bonnes conditions et donc de faire valoir l'intérêt de tous les cotois lors des débats.

Nos demandes prennent leur légitimité dans le code des collectivités territoriales qui stipule que l'ensemble des élus d'un conseil municipal est en droit d'avoir un niveau d'information équivalent et dans le même temps. Elles prennent aussi leur bon sens dans la volonté commune de tous les élus de la commune de travailler pour le collectif, pour les habitants, pour le territoire, et non pas les uns contre les autres. Nos divergences de point de vue, lorsqu'elles existent, sur le fond des dossiers doivent pouvoir s'exprimer de manière éclairée lors des débats en conseil municipal.

Nous espérons que le délai correct avec lequel nous avons été informés du présent conseil ainsi que de celui à venir du 4 juin, sera désormais la norme et permettra alors un fonctionnement satisfaisant des instances de la collectivité. Nous espérons M. La Maire, que vous accéderez à nos doléances afin de démarrer cette nouvelle mandature avec sérénité et respect de tous, envers tous.